OREMIS

ASSOCIATION LOI 1901
RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ ASSOCIATIF
N° AR-20261101-02-OREMIS
Portant dérogation temporaire au cumul de fonctions

Le Président de l'association OREMIS

Vu les statuts de l'association OREMIS ;

Vu les règlements et réglementations internes de l'association OREMIS ;

Considérant la demande du Directeur général des services, agissant au nom du Conseil exécutif ;

Considérant que Mateo LAURENT exerce actuellement les fonctions Vice-président de l'association OREMIS, Trésorier de l'association OREMIS, Administrateur de l'association OREMIS ;

Considérant les besoins temporaires Services locaux et la nécessité d'assurer la continuité de son encadrement opérationnel ;

Considérant que la présente décision constitue une dérogation individuelle, temporaire et strictement limitée dans le temps ;

ARRÊTE

Article 1 : Mateo LAURENT est autorisé(e), à titre dérogatoire et temporaire, à cumuler ses fonctions actuelles avec celles de Directeur local (Draguignan).

Mateo LAURENT est nommé(e) Directeur local (Draguignan) du 1er novembre 2026 au 31 décembre 2028.

Article 2 : La présente nomination est personnelle, temporaire et révocable. Elle prendra automatiquement fin le 31 décembre 2028, sauf décision expresse contraire prise dans les formes applicables.

Article 3 : Le Directeur général des services, le Conseil exécutif et toute personne habilitée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ISTRES, le 01/11/2026
Le Président,
M. Lucas VOLET

Signé électroniquement
Par : M. Lucas VOLET
Date et heure : 01/11/2026 à 09:58
Référence de signature :
`0050015a3c5b4db74b2a857c2a447ccc8ea221f6287beb6b724a1dc1b96f7097`

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'administration dans un délai d'un mois à compter de sa notification.

Arrêté n° AR-20261101-02-OREMIS
Scannez ce QR code pour vérifier qu'il est authentique et n'a pas été modifié.

Conformément au RGPD et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès (article 15 du RGPD) et de rectification (article 16 du RGPD) des données vous concernant ainsi que d'un droit à demander la limitation du traitement de vos données (article 18 du RGPD).